

LA REGLEMENTATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES D'ACCESSIBILITE DES HANDICAPES DANS LES ETABLISSEMENTS

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire relatif à la loi du 11 février 2005 sur la mise en accessibilité des ERP
- Echanger sur la mise en accessibilité pour les ERP existants, neufs ou en cours de rénovation

Objectifs supplémentaires pour les agents de maintenance Bâtiment :

- Comprendre les différentes situations de handicap et les besoins liés à ces handicaps
- Appréhender les obligations applicables aux ERP
- Identifier des travaux d'amélioration pouvant être réalisés dans sa structure

PUBLIC VISE

Directeurs/Responsables d'Etablissements hospitaliers

Agents de maintenance bâtiments des structures hospitalières

DUREE

En fonction du public, de ½ journée à 2 jours :

- ½ journée pour les directeurs d'Etablissements
- 2 jours **non consécutifs** pour les agents de maintenance

N.B : La première ½ journée sera commune aux directeurs et agents de maintenance.

PARTICULARITES

Nous préconisons une intersession de 3 semaines entre les 2 journées de formation, de manière à ce que l'agent puisse réfléchir et repérer quelles améliorations apporter sur les points critiques.

Au cours de ces 3 semaines, ils auront un travail de recherche à effectuer sur leur lieu de travail.

Ainsi, ils seront amenés à prendre des photos dans leur Etablissement ; mais également à réaliser une prise de note sur l'état des lieux qu'ils auront réalisé.

LIEU

La formation se déroulera à l'AFPA d'Olivet

PROGRAMME DE LA FORMATION

Première demie-journée

- Maîtriser le cadre législatif et réglementaire du handicap
- Quelles sont les procédures à suivre pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public
- Appréhender l'accessibilité en pratique
- Mise en accessibilité du patrimoine : comment élaborer un AdAP



- La programmation budgétaire
- La suspension de sanctions en cas de non-respect des règles d'accessibilité

2ème ½ journée

- La prise en compte du handicap
 - Les différentes situations de handicap,
 - Les besoins à satisfaire liés au handicap
 - Les obligations applicables dans des projets de travaux ou de construction
- Les solutions techniques applicables pour la mise en conformité des bâtiments
 - Les non-conformités le plus souvent constatées
 - Les solutions techniques applicables dans la mise en conformité
 - Les prescriptions techniques communes
 - Les prescriptions techniques spécifiques aux ERP et IOP
 - Points de vigilance particuliers
- Visite d'environ une ½ heure au sein des locaux du Centre Afpa pour repérage par les agents des points d'amélioration à envisager pour rendre les locaux accessibles aux personnes handicapées
- Débriefing de cette visite et échanges sur les aspects d'amélioration repérés par les agents

2ème journée (à organiser environ 3 semaines après la 1ère journée)

- **A** partir des éléments repérés par les stagiaires dans leur propre structure (photos à l'appui), échanges et apports sur les différentes solutions techniques à envisager pour chacun des projets.

DOCUMENTATION REMISE

Fascicule Afpa sur les règles d'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques (diaporamas, vidéos,...) – Echanges de pratique

Mise en situation guidée par le biais d'une visite sur site dont l'objectif est d'évaluer l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées.

Durant l'intersession : exercice de mise en situation et de repérage des améliorations susceptibles d'être apportées sur le lieu de travail de l'agent.

Travail collaboratif à partir des analyses de besoins repérés par les participants dans leur structure – Repérage des points critiques et apports de solutions techniques sur ceux-ci

NOTRE INTERVENANT

Formateur à l'AFPA depuis 7 ans, Jean-Luc DENIDET anime des formations auprès d'un public demandeur d'emploi sur les titres professionnels de Chargé d'affaires Bâtiment (niveau IV), et Chef d'Equipe Gros Œuvre. Parallèlement, il anime des formations courtes auprès d'un public salarié d'entreprise sur des thématiques en lien avec le suivi de chantier bâtiment, les vérifications réglementaires, la découverte des éco-matériaux.

Fort d'une expérience de 33 années dans les métiers du bâtiment, il occupé diverses fonctions : chef d'équipe, responsable d'implantation topographique, conducteur de travaux, directeur d'agence bâtiment.